

## Avis concernant le transport scolaire 2024-2025

Pour la rentrée scolaire, conformément à notre nouvelle procédure, dorénavant, vous ne recevrez plus de carte d'embarquement pour votre enfant. Vous aurez la responsabilité de l'imprimer à partir du **Portail Mozaïk**.

Les parents devront s'assurer que leur enfant a en leur possession la carte d'embarquement ou une preuve d'identité afin de confirmer l'accès aux véhicules lors de l'embarquement.

Pour les parents des élèves de niveau secondaire, il est possible d'imprimer l'avis d'embarquement, cependant, les élèves peuvent utiliser leur carte étudiante pour s'identifier.

**\*Important\*** certaines carte d'embarquement seront tout de même imprimées pour des raisons particulières.

- Élèves avec des difficultés, handicaps, francisation et dans d'autres situations particulières.

**À compter du 16 septembre, cette carte sera obligatoire** et tous les élèves devront l'avoir en leur possession en tout temps. Elle pourra être exigée à l'embarquement par un conducteur ou un surveillant.

L'accès au portail [MOZAÏK](#) permet aux parents inscrits de consulter en tout temps les coordonnées de leur enfant.

En début d'année scolaire, ces informations sont disponibles environ deux semaines avant la date de la rentrée. Cependant, comme ces données sont sujet à modifications jusqu'au jour précédant la rentrée, il est important de consulter régulièrement le portail **MOZAÏK**.

Pour vous inscrire au portail **MOZAÏK**, communiquez directement avec l'école de votre enfant